

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE RECENSEMENT DES EFFECTIFS

Elections professionnelles 2022

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)

à renvoyer au plus tard le 15/01/2022

Je soussigné(e), _____,
Maire ou Président(e) de _____,

certifie que la collectivité ou l'établissement public **emploie à la date du 01/01/2022 :**

un total de _____ agents (*), dont _____ femmes et _____ hommes.

() Agents ayant la qualité d'électeur CCP au 01/01/2022*

Fait à _____

Le _____

Nom, prénom et qualité de l'autorité territoriale

Signature et cachet

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE ELECTEUR CCP

- **Les agents contractuels de droit public** qui bénéficient :

- d'un contrat à durée indéterminée,
- d'un contrat d'une durée minimale de six mois,
- d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins six mois.

En outre, ils doivent exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

- Les agents mis à disposition des organisations syndicales sont électeurs dans leur collectivité ou établissement d'origine.

Sont donc exclus les agents bénéficiant d'un contrat de droit privé, les agents bénéficiant d'un contrat de droit public de moins de six mois, les agents en congé sans traitement.